



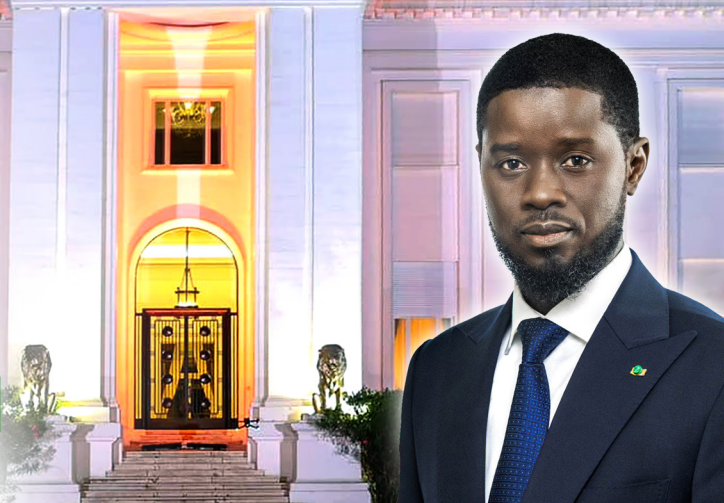
PRÉSIDENCE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU SÉNÉGAL

## COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°08

MERCREDI 4 MARS 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 04 mars 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

## AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

### STABILITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL

Le Président de la République débute sa communication en soulignant le caractère impératif du bon fonctionnement de l'Ecole, pilier du pacte républicain. A cet effet, il rappelle au Gouvernement et aux acteurs de la communauté éducative, l'importance de renforcer la culture d'excellence et du mérite, ainsi que la crédibilité du système éducatif. Il engage le Gouvernement et les personnels enseignants à asseoir la stabilité du climat social, afin d'assurer la continuité des activités pédagogiques et le bon déroulement des évaluations, examens et concours, à travers un sursaut républicain et patriotique.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de veiller à l'amélioration du cadre de vie, dans les établissements scolaires publics, par l'accélération de la mise en œuvre du Programme national de Construction et de Réhabilitation d'écoles, de lycées et collèges, en intégrant les aménagements paysagers adaptés. Enfin, il instruit le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de la Formation professionnelle et technique d'intensifier le rythme de révision des curricula pour les adapter davantage aux besoins de l'économie nationale et au renforcement de l'intégration du numérique dans les enseignements et apprentissages.

### POLITIQUE D'AMÉLIORATION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Le Président de la République salue l'organisation de la Semaine nationale de la Femme, dans le contexte de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, ce 08 mars 2026, sous le thème « Droits, Justice, Action pour toutes les femmes et les filles ».

Magnifiant les efforts consentis par le Gouvernement et l'ensemble des partenaires pour l'amélioration de la condition féminine, notamment en faveur des femmes résidant en milieu rural, le Chef de l'Etat souligne l'importance qu'il accorde à l'éducation des jeunes filles et à la préservation de l'égalité des genres et des droits des femmes. A cet effet, il indique au Gouvernement la nécessité d'accentuer la sensibilisation et la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, et d'impliquer davantage les organisations féminines dans la mise en œuvre des politiques publiques, à travers le déploiement des projets



et programmes de renforcement de l'autonomisation économique des femmes.

Le Président de la République demande, enfin, au Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités d'accélérer les réformes nécessaires à la promotion économique et à la protection sociale des femmes et d'organiser, avant la fin de l'année 2026, des concertations nationales inclusives sur la contribution des femmes à la réalisation de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050.

## **RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'ÉLEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES DANS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Le Président de la République fait observer que le sous-secteur de l'élevage et des productions animales joue un rôle majeur dans l'économie nationale et la souveraineté alimentaire. A cet égard, il demande au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage et au Secrétaire d'Etat chargé des Coopératives et de l'Encadrement paysan d'intensifier, en liaison avec les différentes organisations d'éleveurs, les actions de modernisation de l'Elevage et d'amélioration des productions animales.

Le Chef de l'Etat indique au Gouvernement l'urgence d'accentuer les efforts de promotion de l'autosuffisance en viande, de mettre en place des coopératives communautaires et de travailler, avec les parties impliquées, à l'opérationnalisation d'un Fonds national de Développement de l'Elevage, instrument public de financement robuste, devant mobiliser des ressources endogènes issues de l'exploitation des filières du secteur. Il demande, également, d'engager les concertations en vue d'une modernisation du système de gestion des abattoirs, foirails, marchés de bétail et infrastructures pastorales.

Dans ce sillage, le Chef de l'Etat invite le Ministre chargé de l'Elevage et le Secrétaire d'Etat aux Coopératives à faire une évaluation de l'application du Code pastoral, à accentuer la mise en œuvre du plan de transformation du Ranch de Dolly et à renforcer les ressources du Haras national de Kébémér. Il demande aussi de développer les écoles nationales, instituts et centres de formation et de recherche dans les domaines liés à l'élevage et aux productions animales, d'impulser une stratégie avancée de lutte contre le vol de bétail et de préparer la prochaine édition de la Journée nationale de l'Elevage. Il rappelle, enfin, l'urgence de faire adopter, dans les meilleurs délais, le projet de loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique.

## **SUIVI DE LA RÉCEPTION EFFECTIVE DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AUX JOJ DAKAR 2026**

Le Président de la République informe le Conseil de sa visite d'inspection de l'état d'avancement des chantiers et infrastructures d'accueil des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026, effectuée le 1er mars 2026. Il demande au Ministre des Infrastructures de faire une évaluation du niveau d'exécution des différents travaux et de prise en charge des problématiques urgentes liées à leur réception effective à date. Enfin, le Chef de l'Etat souligne le prix qu'il attache à l'amélioration du cadre de vie dans les localités d'accueil, notamment l'accélération des aménagements et la réalisation des voiries d'accès aux sites de compétition et d'hébergement, sis dans les communes de Diamniadio et de Saly Portudal, en particulier.



## **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE**

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

### **RATIONALISATION DU SECTEUR PARAPUBLIC**

Le Premier Ministre a rappelé que lors de son passage à l'Assemblée nationale à propos de la séance relative à la question d'actualité le 21 février 2026, il avait dégagé les mesures conservatoires et correctives que le Gouvernement entend prendre pour renforcer la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques. Parmi celles-ci, figure la rationalisation du secteur parapublic, dans une logique de modernisation de l'Administration, de réduction du train de vie de l'Etat et de rationalisation des dépenses publiques. Dans ce cadre, un Groupe de travail a été mis en place pour proposer un Plan de rationalisation du secteur parapublic, en mettant en lumière les chevauchements des missions, les meilleures synergies, l'exercice d'attributions similaires par l'Administration ainsi que les repositionnements pertinents. Ce Groupe a procédé à l'analyse de toutes les entités concernées et a proposé, à l'issue des travaux :

- la suppression de dix-neuf (19) entités, cumulant des dotations budgétaires de 28,051 milliards FCFA en 2025, une masse salariale annuelle estimée à 9,227 milliards FCFA, pour un effectif de 982 agents et une dette globale arrêtée à 2,6 milliards FCFA au 31 décembre 2024 ;
- le repositionnement de dix (10) entités, qui se traduirait notamment par la redéfinition des modèles d'intervention, une meilleure réaffirmation de leurs missions, par la révision ou l'actualisation de leur cadre juridique ainsi que de leur doctrine d'investissement.

Le Premier Ministre a fait noter que ce Groupe a souligné que dans certains secteurs, l'adoption d'une politique viable constitue un préalable à toute opération de rationalisation. Globalement, l'opération se traduirait par une optimisation de l'organisation du secteur parapublic et une économie budgétaire nette cumulée estimée, au moins, à 55 milliards FCFA sur les trois (03) prochaines années. Le Premier Ministre a abordé la dévolution du patrimoine ainsi que les mesures d'accompagnement sur le plan social, notamment le redéploiement des personnels et la gestion des contentieux. Dans cette perspective, il a engagé tous les ministres à se mobiliser pour une bonne mise en œuvre du Plan de rationalisation qui sera piloté par le comité interministériel qu'il mettra en place prochainement.

Le Premier Ministre a rappelé que ce Plan de rationalisation doit être accompagné par une dynamique d'amélioration de la gouvernance du secteur parapublic, axée en particulier sur la maîtrise des salaires et des effectifs, l'harmonisation des grilles de rémunération, l'utilisation optimale des crédits budgétaires, l'actualisation du classement des structures, le respect des normes de création, le renforcement du contrôle et de l'évaluation ainsi que la capacitation des acteurs.

Dans cet esprit, il a demandé au Ministre des Finances et du Budget de veiller, en rapport avec le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, au strict respect des attributions de la Commission d'Evaluation des Agences d'exécution et du Comité de Suivi du Secteur parapublic. Il a instruit le Ministre des Finances et du Budget de les doter de ressources budgétaires appropriées, afin d'assurer leur fonctionnement optimal.



## **NÉCESSITÉ DE REFORMULATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE ET AGRO-INDUSTRIELLE**

Le Premier Ministre a rappelé que les campagnes de production agricole 2024/2025 et 2025/2026 se sont déroulées dans le cadre d'un effort budgétaire renforcé, avec des subventions initiales respectives de 120 milliards et 130 milliards FCFA. Ces campagnes sont marquées par des innovations et réformes majeures dans la gestion des intrants, la digitalisation et la gouvernance des filières, auxquels il convient d'ajouter les conditions agro-climatiques favorables. Ainsi, la production a enregistré des résultats globalement satisfaisants, avec des hausses significatives sur les principales spéculations, malgré la persistance de certaines difficultés.

Le Premier Ministre a annoncé la finalisation d'un document qui, se conformant à la loi d'orientation agrosylvopastorale, constituera le référentiel de la nouvelle Politique agricole, alignée sur l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050. Il a également abordé la Note d'orientation sur les mesures et réformes pour accélérer la transformation des systèmes agro-alimentaires, initiée par le ministère en charge de l'Agriculture.

Ainsi, il a demandé au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, en rapport avec le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, le Ministre des Finances et du Budget et toutes les parties prenantes, de finaliser et de lui soumettre, d'ici le 30 avril 2026, la Nouvelle Politique agricole et agro-industrielle, axée sur la modernisation agricole, le développement durable et la souveraineté alimentaire.

### **SÉCURISATION DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE PAR LA RÉSORPTION DES PERTES POST-AGRICOLES SUR LES FILIÈRES OIGNON ET POMME DE TERRE**

Le Premier Ministre a attiré l'attention du Gouvernement sur les pertes post-récoltes et les difficultés de commercialisation des produits agricoles liées au manque d'infrastructures adaptées. Il a exprimé son regret face aux pertes post-récoltes élevées, qui oscillent entre 30 et 40 %. Il a exposé les faiblesses de l'écosystème post-récoltes et a instruit le Ministre en charge du Commerce, en relation avec les Ministres en charge de l'Agriculture, des Collectivités territoriales, des Finances et de l'Économie, de lui soumettre, dans les meilleurs délais, une Stratégie d'absorption des besoins de stockages à travers les huit (08) pôles territoires.

### **MESURES PRÉVENTIVES DE PROTECTION MACROÉCONOMIQUE, ÉNERGÉTIQUE, LOGISTIQUE ET SOCIALE**

Face à l'escalade militaire constatée sur la scène internationale, le Premier Ministre a exposé les risques de perturbations au niveau du Détroit d'Ormuz qui, au-delà de la fermeture physique, peuvent être combinés à un choc de prix, un renchérissement du fret et de l'assurance, et une tension sur les approvisionnements critiques.

Face à notre vulnérabilité, la doctrine pour le Sénégal consiste à protéger les flux essentiels, cibler le soutien public, prévenir la spéculation et centraliser les arbitrages. C'est pourquoi, le Premier Ministre a décidé de mettre en place, sous la supervision de la Primature, un dispositif de pilotage de cette crise. Une matrice hiérarchisée de décisions a été élaborée et des situations consolidées seront dressées à l'attention du Chef de l'État.



## **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DES MINISTRES**

Le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines a fait une communication sur l'harmonisation des prix des bouteilles de gaz butane et la gestion de l'orpaillage.

Le Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique a fait une communication sur l'état d'avancement du New Deal technologique, après un an de mise en œuvre.

## **AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ), adopté le 19 juin 2023 à New York.



## AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

**Au titre du Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur**

- **Monsieur Papa Mada NDOUR**, Chancelier des Affaires étrangères, est nommé Ambassadeur, Secrétaire exécutif du Secrétariat permanent Sénégal-Gambien, en remplacement de Monsieur El Hadji Ibou BOYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

**Au titre du Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines**

- **Monsieur Joseph Sambesene DIATTA**, précédemment Président du Conseil d'Administration de la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN HOLDING), est nommé Président du Conseil d'Administration du Réseau gazier du Sénégal SA (RGS SA), en remplacement de Monsieur Alexandre NGOM ;

- **Monsieur Tidjani NIASS**, Ingénieur pétrolier, est nommé Président du Conseil d'administration de la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN HOLDING) en remplacement de Monsieur Joseph Sambesene DIATTA.

**Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique**

- **Monsieur Emmanuel DIEDHIOU**, Administrateur civil principal, matricule de solde n° 611 535/A, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique, poste vacant ;

- **Monsieur Cheikhna Saad-Bouh SECK**, Instituteur principal de 1er échelon, matricule de solde n° 633 364/E, est nommé Président du Conseil d'Orientation du Programme de Formation Ecole-Entreprise (PF2E) au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique, en remplacement de Monsieur Mamadou MBATHIE, appelé à d'autres fonctions.

**Au titre du Ministère des Infrastructures**

- **Monsieur Pape Gora CAMARA**, titulaire d'un Master en Planification et Gestion de projets, matricule de solde n° 658 273/K, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au Ministère des Infrastructures.

**Au titre du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme**

- **Monsieur Ndéné NDAO**, Administrateur civil, matricule de solde n° 696 212/Z, est nommé Directeur de la Réglementation touristique, en remplacement de Madame Ndèye Awa BADJI.

**Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique**

- **Monsieur Amadou Djibril DIALLO**, Président du Conseil Départemental de Matam, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier Abdoul Cissé Kane des Agnams, poste vacant ;

- **Monsieur Elhadji Mbagnick NGOM**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Management des Établissements de la Santé, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national Aristide Le DANTEC, en remplacement de



Monsieur Cheikh Tidiane DIOP ;

- **Monsieur Alé Badara BA**, titulaire d'un Diplôme d'Infirmier d'Etat, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national de Pikine, en remplacement de Monsieur Falilou DIOP ;

- **Monsieur Mohamed Tété DIEDHIOU**, titulaire d'un Doctorat en Médecine, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital général Idrissa POUYE de Grand-Yoff, poste vacant ;

- **Monsieur Cheikh Tacko DIOP**, Professeur des Universités en Economie de la Santé et Administrateur de services de santé, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba, en remplacement de Monsieur Khadim Awa Balla MBACKE ;

- **Monsieur Amadou Gallo DIOP**, Professeur des Universités en Médecine à la retraite, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national de FANN, en remplacement de Monsieur Mame Abdoulaye GUEYE ;

- **Monsieur Joseph MANÉ**, Technicien supérieur en Santé à la retraite, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier d'Enfants Albert ROYER, en remplacement de Monsieur Lamine Cissé SARR ;

- **Monsieur Mamadou DIOUF**, titulaire d'un Doctorat en Pharmacie et d'un Master en Bio-toxicologie appliqué à l'Industrie, à l'Environnement et à la Santé, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national d'Enfants de Diamniadio, en remplacement de Monsieur Madické NDAO ;

- **Monsieur Boundia DJIBA**, Professeur des Universités en Médecine, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national Dalal Jamm, en remplacement de Monsieur Mamadou NDIAYE ;

- **Monsieur Algaye NGOM**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Santé Publique, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba, poste vacant ;

- **Monsieur Arouna DIOP**, Technicien Supérieur en Santé, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre national d'Appareillage Orthopédique (CNAO), en remplacement de Monsieur Pape Moussé TOURE ;

- **Monsieur Mamadou BEYE**, Professeur des Universités en Médecine, est nommé Président du Conseil d'Administration du Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU), en remplacement de Monsieur Jean François DIENE ;

- **Monsieur Serigne Abdoul BA**, Professeur des Universités en Médecine à la retraite, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier national Seydi Elhadji Malick Sy de Tivaoune, poste vacant.

**Marie Rose Khady Fatou FAYE**  
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,*  
*Chargée des Relations avec les Institutions,*  
*Porte-parole du Gouvernement*